



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accidents

Question écrite n° 19801

Texte de la question

M. Michel Vauzelle attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les chiffres très encourageants annoncés vendredi 8 février 2013 par la sécurité routière. Ainsi, le nombre de tués sur la route a décru de 8,8 % en janvier 2013 par rapport à janvier 2012. La baisse du nombre de victimes de la route est constante sur les douze derniers mois, ce qui montre que les chiffres de janvier 2013 sont inscrits dans une tendance lourde. L'année 2012 a d'ailleurs été marquée par une décrue de 8 % du nombre de tués par rapport à 2011, ce qui constitua le plus bas historique depuis 1948. Il lui demande comment le Gouvernement compte poursuivre et accentuer cette dynamique.

Texte de la réponse

Le ministre de l'intérieur a réinstallé le conseil national de la sécurité routière (CNSR) le 27 novembre 2012 afin de proposer au Gouvernement des mesures permettant d'atteindre un nouvel objectif de diviser par deux, d'ici à 2020, le nombre de morts sur nos routes. Le CNSR mène ses travaux en concertation avec les différents acteurs de la route. Le conseil national de la sécurité routière a organisé ses travaux en créant quatre commissions : « alcool, stupéfiants, vitesse », « deux-roues et deux-roues motorisés », « outils technologiques et infrastructures routières », « jeunes et éducation routière ». Il est aidé dans ses travaux par un comité des experts qu'il a nommé le 13 février 2013 lors de sa deuxième réunion plénière. Le ministre de l'intérieur s'appuiera au cours de l'année sur les propositions du conseil national de la sécurité routière, résultant d'une large concertation pour prendre de nouvelles mesures pour poursuivre la diminution du nombre de tués et de blessés sur nos routes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vauzelle](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19801

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2076

Réponse publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5581